

**52030 - Equipement matériel  
et mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions  
d'investissement aux collèges publics  
pour l'acquisition d'équipements**

**Rapport n° CP/2019/082**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers, pour un montant total de 101 546,97 €.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels notamment pour l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...). À ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, telles que détaillées dans les annexes jointes au présent rapport, représentant une proposition d'engagement total de 101 546,97 € TTC en faveur des collèges publics suivants :

- Territoire Nord : Simone Veil à Herrlisheim, Baldung Grien à Hoerdts, Charles Munch à Niederbronn Les Bains, Françoise Dolto à Reichshoffen ;
- Territoire Sud : Barr, Frison Roche à La Broque, Rembrandt Bugatti à Molsheim, Freppel à Obernai, du Klosterwald à Villé ;
- Territoire Ouest : du Bastberg à Bouxwiller ;
- Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg: Paul Wernert à Achenheim, Le Ried à Bischheim, Jean de la Fontaine à Geispolsheim, Paul Emile Victor à Mundolsheim, Rouget de Lisle à Schiltigheim, International de l'Esplanade à Strasbourg, François Truffaut à Strasbourg, Louis Pasteur à Strasbourg, Jacques Twinger à Strasbourg.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 11 février 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
45619	204-20431-221	250 000,00 €	250 000,00 €	101 546,97 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 101 546,97 € TTC, pour l'acquisition d'équipements selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,



Frédéric BIERRY